

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, D.DALVERNY, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABEILLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, M.GUERBER a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 7 janvier 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Demande de classement « Plus Beaux Villages de France »

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2016- 01 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 20 NOVEMBRE 2015**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 20 novembre 2015 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 20 novembre 2015 et ses délibérations.

2016- 02 - RESEAU ASSAINISSEMENT FINANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de faire des travaux au niveau du réseau d'assainissement. Deux projets sont en cours, le poste de relevage à Fan et le réseau de collecte des eaux usées Fan Terre d'Abeille qui permettra le raccordement des habitations du lotissement « Les Chênes Verts » et permettra le futur raccordement des zones de « Terre d'Abeilles » et du « Mas Neuf- Mas d'Azor ». Monsieur le Maire propose à l'assemblée de contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire en complément des subventions obtenues, et ce afin de financer l'ensemble des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de contracter un emprunt pour financer les travaux et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches pour mettre en œuvre ce financement, et à signer tous documents relatifs à ce dossier

2016- 03- PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la décision de modification du temps de travail d'un agent du service technique et son passage à temps complet, un poste d'adjoint technique à temps complet a été créé lors de la dernière séance du conseil municipal. Il est maintenant nécessaire, afin de mettre à jour le tableau des effectifs, de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet (24.5 heures hebdomadaires). Le comité technique paritaire du CDG ayant émis un avis favorable à cette suppression de poste lors de sa séance du 22 octobre dernier.

Le Conseil Municipal délibère et décide de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet 24.5/35^{ème} et modifie le tableau des effectifs en ce sens

2016- 04 – DEMANDE DE CLASSEMENT « PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le point évoqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal concernant le lancement de la demande de classement du village sous l'appellation « Plus Beaux Villages de France ».

La demande de classement doit être formulée par la collectivité. Une des pièces du dossier étant une délibération du Conseil Municipal faisant apparaître que cette décision a fait l'objet d'une discussion et d'un vote de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité confirme la volonté de l'assemblée délibérante de faire la demande de classement

QUESTIONS DIVERSES

- TRAVAUX DE VOIRIE
Suite aux intempéries subies à l'automne dernier, des travaux au niveau de la voirie vont être engagés dans les prochaines semaines.
- PRESBYTERE.
Le bail avec l'association culturelle protestante n'ayant pas été renouvelé ; un bail va être mis en place avec les locataires actuels avec une réévaluation du loyer.
- ECOLE DE LUSSAN
Une aide financière sera apportée à l'APE pour permettre aux enfants de l'école d'aller voir le film « Mon Maître d'Ecole », qui présente la dernière année d'enseignement de l'instituteur de St Just et Vacquières.
- APPEL URGENCE
Un membre de l'assemblée fait part de la longueur du délai d'intervention après un appel auprès du 15. Il est alors précisé qu'il n'est pas commun d'appeler directement la caserne des pompiers de Méjannes le Clap, même si cela reste possible.
En cas de problème, il convient d'appeler le 18, les pompiers, qui prennent en charge immédiatement les appels et les transmettent au centre le plus proche.

La séance est levée à 22 h 00.